

# La Ve est-elle populaire dans l'opinion publique ?

Pierre Bréchon

**Adoptée en 1958 dans un contexte dramatique, la Constitution de la Ve République a bien résisté à l'épreuve du temps. Pour la première fois de son histoire, la France dispose d'institutions approuvées par une grande partie de la population. Les enquêtes réalisées régulièrement montrent que ce quasi consensus ne se dément pas. Les Français ne sont pas passionnés par les débats institutionnels, ils ne souhaitent pas de profondes réformes constitutionnelles et sont attachés à l'esprit d'un régime qui donne un fort pouvoir au président directement élu.**

Depuis 1789, la France a connu au moins 13 constitutions appliquées dont 7 correspondent à des Républiques<sup>1</sup>. Celle qu'on appelle la Ve République, cinquante ans après son adoption, apparaît bien résister à l'épreuve du temps, presque aussi bien que la IIIe, interrompue par le régime de Vichy, après 65 ans de fonctionnement. Mais la IIIe République était probablement nettement moins consensuelle que la Ve. Les nostalgiques de l'Ancien régime, d'un pouvoir autoritaire ou simplement d'une République plus conservatrice restaient très nombreux dans les années 30. A sa naissance, la Ve République était surtout vilipendée par les communistes (représentant à l'époque presque 25 % du corps électoral) qui craignaient sa dérive vers un pouvoir autoritaire du général de Gaulle. En 1958, dans le contexte dramatique d'un pouvoir politique incapable de régler le problème algérien et d'une armée de plus en plus décidée à imposer ses vues au pays, beaucoup de leaders politiques - de la droite à la SFIO - et une large partie des Français soutiennent le général de Gaulle et les nouvelles institutions ; lors du référendum du 28 septembre, le oui l'emporte avec 79,3 % des suffrages exprimés (66,4 % des électeurs inscrits). Ce fort soutien populaire est évidemment sans commune mesure avec ce qu'on avait observé à la Libération où après un premier référendum infructueux, la Constitution de la IVe République avait finalement été adoptée par 53,5 % des suffrages exprimés mais seulement 36 % des inscrits. En fait un tiers des Français s'était abstenu, un gros tiers avait voté oui, un petit tiers non.

Début 1958, après 12 ans de IVème République et une très forte instabilité gouvernementale, l'opinion est très insatisfaite de ses institutions, elle est convaincue de la nécessité de limiter le pouvoir des parlementaires et des partis, et de renforcer l'exécutif<sup>2</sup>. Elle a une image très positive du général de Gaulle qui apparaît comme le seul à pouvoir faire face à la situation. Ces jugements sur l'homme et la situation sont probablement des déterminants importants du vote lors du référendum constitutionnel, beaucoup plus que le texte fondamental lui-même. La moitié des électeurs ne l'ont pas du tout lu, ce qui ne les empêche pas d'avoir un avis, ils votent en fonction de la situation et d'un appui au général de Gaulle, en fonction aussi de ce qui est présenté dans les médias sur le projet de Constitution. 80 % jugent que leur décision a été facile à prendre, alors que l'intérêt pour la courte campagne référendaire semble avoir été

---

<sup>1</sup> Emeri Claude, Bidégaray Christian, *La Constitution en France de 1789 à nos jours*, Armand Colin, coll. U, 1997, p. 12-13.

<sup>2</sup> Selon une enquête électorale IFOP commanditée alors par l'Association française de science politique.

mitigé<sup>3</sup>. Il y a donc eu une très forte mobilisation électorale d'électeurs pas très sophistiqués, qui votent en fonction d'un enjeu central : appuyer le général de Gaulle pour qu'il mette fin au conflit algérien et donne au pays des institutions solides et stables.

En 1962, de Gaulle complète la fondation de la Ve République en proposant l'élection du président au suffrage universel direct, ce qui n'était pas dans la tradition française. Là encore, les électeurs vont appuyer nettement la réforme ; ils le font cette fois contre pratiquement tous les partis politiques réunis dans le « cartel des non » (à l'exception évidemment de l'UNR et des indépendants ralliés). Le référendum est adopté par 62,2 % de oui (mais 22,8 % d'abstention). Cette large victoire va être confirmée par la pratique citoyenne : depuis 1965 cette élection est celle qui mobilise le plus les Français ; en 2007 encore, l'abstention y a été très basse (environ 16 %) alors que la participation électorale a tendance à baisser dans tous les pays européens, le sens du devoir électoral s'effritant et l'indécision avant de voter grandissant.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 a fini de légitimer auprès des Français les institutions de la Vème République. Jusque là il restait des réticences dans l'électorat de gauche. Même si de nombreux candidats de gauche, dont François Mitterrand lui-même, s'étaient présentés à l'élection présidentielle en revendiquant implicitement, à travers leur programme, un pouvoir important pour le président, bien dans l'esprit de la Vème République, l'électorat des partis de gauche restait en partie réticent devant des institutions qui avaient développé le pouvoir du président mais affaibli celui du gouvernement et surtout des députés. Après 1981, les enquêtes montrent que l'électorat de gauche n'est guère plus critique que celui de droite sur les institutions et se satisfait parfaitement d'un président fort<sup>4</sup>. Les Français semblent avoir légitimé la présence à la tête de l'Etat d'un « monarque républicain », selon l'expression souvent employée, sans nuance critique mais simplement pour souligner que ce présidentielisme à la française correspondrait à une modernisation de notre grande tradition de monarchie absolue.

Aujourd'hui, tout laisse penser que le quasi consensus institutionnel n'a pas été remis en cause. Beaucoup de Français estiment que les institutions ont bien fonctionné depuis 1958<sup>5</sup> et ne souhaitent pas d'évolutions importantes. Le raccourcissement du mandat présidentiel à cinq ans, sur lequel l'ensemble des partis politiques s'était mis d'accord, a été largement entériné par référendum en 2000 (73,2 % de oui) mais avec un énorme taux d'abstention (69,8 %), lié à l'absence d'enjeu et de campagne électorale, tous les acteurs politiques étant favorables au projet<sup>6</sup>.

En fait, les citoyens français ne sont pas de spécialistes de droit constitutionnel, ils n'ont que des connaissances limitées sur le fonctionnement des institutions et ne se passionnent pas beaucoup pour la réforme des institutions, comme les récents débats –entre élites – sur le toilettage de la Constitution (adopté en juillet 2008 par le parlement réuni en congrès) l'a encore montré. A partir du moment où ils ont compris que cela ne transformerait pas

---

<sup>3</sup> 41 % déclarent qu'ils sont beaucoup intéressés, 40 % un peu et 18 % pas du tout. Seulement 41 % ont déjà discuté du projet avec leur entourage.

<sup>4</sup> Parodi Jean-Luc, Platone François, « L'adoption par les gouvernés », *Revue française de science politique*, vol. 34/4-5, 1984, p. 766-798 (tout le numéro était consacré à la Constitution de la cinquième République).

<sup>5</sup> Par exemple, dans un sondage TNS Sofres de septembre 2000, 71 % disent que les institutions ont bien fonctionné et 21 % pas bien. Environ 60 % apparaissent satisfaits de la réforme du quinquennat, le reste se partageant entre ceux qui voudraient moins et ceux qui voudraient plus de réforme institutionnelle.

<sup>6</sup> Dès le printemps (sondage IFOP/JDD du 14 mai 2000), 75 % des personnes interrogées se déclaraient prêtes à voter oui à un référendum sur le sujet, 16 % non et 9 % ne se prononçaient pas.

sensiblement l'esprit de nos institutions, ils se déclaraient dans les sondages très favorables aux principales mesures envisagées, avec cependant quelques aspects plus soutenus que les autres : la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, la possibilité de saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens, le référendum d'initiative populaire, l'accord nécessaire du parlement pour prolonger une opération militaire (sondage IFOP/Le Journal du dimanche du 20 juillet 2008). Les mesures les plus populaires sont donc celles qui renforcent l'expression du citoyen et son contrôle du pouvoir politique. La demande de davantage de démocratie, qu'elle soit représentative ou participative, est très forte. Mais, dès que les réformes deviennent techniques, beaucoup n'en sentent plus vraiment l'enjeu. Pour eux, l'important est alors de préserver l'essentiel, des institutions solides, qui ont fait leurs preuves. Ils sont alors plutôt plus consensuels que les parlementaires, pour lesquels il a été très difficile de faire émerger la majorité qualifiée nécessaire à l'adoption des réformes, mais il s'agit d'un consensus sur les grandes orientations, une satisfaction globale à l'égard de notre système politique.

### **Bibliographie**

- *La Constitution de la Ve République. Réflexions pour un cinquantenaire*, La documentation française, Les études, 2008, 238 p. (sous la direction de Pascal Jan).
- Bréchon Pierre (direction), *Les élections présidentielles en France. Quarante ans d'histoire politique*, La documentation française, Les études, 2008, 183 p.
- Bréchon Pierre, *La France aux urnes. Soixante ans d'histoire électorale*, La documentation française, les études, 2004, 252 p.

Pierre Bréchon est professeur de science politique à Sciences po Grenoble, qu'il a dirigé de 2002 à 2005. Il est chercheur à Pacte (Iep Grenoble/Cnrs) et président d'ARVAL, association pour la recherche sur les systèmes de valeurs.